



New Brunswick Combat Sport Commission

La Commission des sports de combat du Nouveau-Brunswick

DEMANDE DE PERMIS DE COMBATTANT

Combattant amateur

Combattant professionnel

Veillez cocher toutes les cases qui s'appliquent.

Nom		Âge	Date de naissance (AAAA/MM/JJ)
Prénom			
Unité/bureau/apt.	Numéro municipal	Nom de rue	
Ville/municipalité			
Code postal	Numéro de téléphone		
Depuis combien de temps habitez-vous à cette adresse? Si cela fait moins de trois ans, énumérez vos adresses des trois dernières années.			
Emploi et employeur			
Personne à contacter en cas d'urgence			
Relation avec le contact d'urgence		Numéro de téléphone (y compris l'indicatif régional)	
Adresse électronique			
Êtes-vous titulaire ou avez-vous déjà été titulaire d'un permis valide lié à un sport de combat (boxe, arts martiaux mixtes, kickboxing, etc.) dans un autre territoire de compétence?			
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Dans l'affirmative, fournissez des détails ci-dessous.			
Nom de l'autorité compétente			

Personne-ressource de l'autorité		Numéro de téléphone		Adresse électronique	
Type de permis		Numéro de permis		Date d'expiration (AAAA/MM/JJ)	
Avez-vous déjà fait l'objet de mesures disciplinaires d'une autorité de sports de combat? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Dans l'affirmative, fournissez des détails ci-dessous.				Date (AAAA/MM/JJ)	
Autorité					
Allégation					
Résultat					
Avez-vous déjà été accusé ou reconnu coupable d'une infraction criminelle dans un territoire de compétence? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Dans l'affirmative, fournissez des détails ci-dessous.				Date (AAAA/MM/JJ)	
Infraction					
Résultat					
Surnom de ring					
Hauteur		Poids actuel		Couleur des yeux	
				Couleur naturelle des cheveux	
À l'heure actuelle, êtes-vous membre d'un club de sport de combat, d'une salle de sport ou d'une organisation (boxe, arts martiaux mixtes, kickboxing, etc.)? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Dans l'affirmative, fournissez des détails ci-dessous.					
Nom des clubs, des salles de sport ou des organisations			Adresses		Numéro(s) de téléphone
Pour quels sports de combat voulez-vous obtenir un permis? <input type="checkbox"/> Arts martiaux mixtes <input type="checkbox"/> Boxe <input type="checkbox"/> Kickboxing <input type="checkbox"/> Muay Thai <input type="checkbox"/> Autre (énumérez)					
Depuis combien d'années participez-vous à un sport de combat?					
Indiquez les certifications ou les prix que vous avez reçus :					

Indiquez vos matchs en tant qu'amateur :	Sport	Gagné/perdu/combat nul
Indiquez vos matchs en tant que professionnel :	Sport	Gagné/perdu/combat nul

Date et emplacement de chaque match au cours des 12 derniers mois (Indiquez les matchs hors-concours, en commençant par le plus récent – si vous n'avez pas suffisamment d'espace pour le faire, mettez la liste en pièce jointe.)

Date (AAAA/MM/JJ)	Emplacement
Date (AAAA/MM/JJ)	Emplacement
Date (AAAA/MM/JJ)	Emplacement
Date (AAAA/MM/JJ)	Emplacement

Avez-vous déjà subi une commotion? Indiquez la commotion la plus récente ainsi que sa gravité.

Date des matchs perdus par mise hors de combat technique ou par mise hors de combat (AAAA/MM/JJ)	Emplacement des matchs perdus par mise hors de combat technique ou par mise hors de combat (AAAA/MM/JJ)
--	---

Avez-vous des intérêts financiers dans une société qui fait la promotion d'un sport de combat dans la province ou dans tout autre territoire de compétence?

Oui Non Dans l'affirmative, fournissez des détails :

Est-ce qu'un promoteur ou une société a des intérêts financiers en ce qui a trait à vos revenus de combattant?

Oui Non Dans l'affirmative, fournissez des détails :

Date du dernier examen médical (AAAA/MM/JJ)	Nom du médecin
---	----------------

Adresse du médecin

Indiquez les blessures ou les maladies que vous avez subies depuis votre dernier examen médical.

Par la présente, j'autorise la Commission des sports de combat du N.-B. ou ses représentants à avoir accès à tous mes dossiers médicaux précédents. Je conviens également de me soumettre à des analyses de sang et à des analyses d'urine lorsqu'on me le demande ainsi qu'à tout examen médical et à toute évaluation neurologique/psychométrique requis par rapport à la présente demande de permis et à tout match ayant lieu pendant la durée de mon permis.

Pièces jointes requises : 2 photos de passeport en couleur (50 mm x 70 mm)

Signature du requérant	Date (AAAA/MM/JJ)
------------------------	-------------------

Les renseignements personnels que vous nous avez fournis serviront uniquement à répondre à votre demande de renseignements. Nous n'inscrirons pas votre nom sur une liste d'envoi et ne divulguerons

Code de conduite de la Commission des sports de combat du Nouveau-Brunswick

1.0 Objet

- Assurer la sécurité et la protection de tous les officiels, concurrents et promoteurs titulaires d'une licence de la Commission des sports de combat du Nouveau-Brunswick (la « Commission »), de même que celles des membres et des employés de la Commission.
- Définir des normes de conduite acceptables pour les membres d'Équipe NB.
- Éliminer les comportements inadéquats au moyen de l'information, de la prévention et de l'intervention efficace.

2.0 Application

2.1 – À qui la présente politique s'applique-t-elle?

- À tous les officiels, concurrents et promoteurs titulaires d'une licence de la Commission, de même qu'aux membres et aux employés de la Commission.

2.2 – Dans quelles circonstances la présente politique s'applique-t-elle?

La présente politique s'applique dans les circonstances suivantes :

- les conférences de presse et les communiqués de presse;
- les pesées;
- la manifestation sportive elle-même;
- toute réunion officielle entre les commissaires, les inspecteurs, les promoteurs, les officiels et les concurrents, entre autres.

3.0 Définitions

Le Programme canadien antidopage est composé de principes généraux et de règles et normes à l'intention des organismes de sport canadiens, de leurs organismes provinciaux affiliés et de leurs membres qui sont responsables de sa mise en œuvre. Le programme vise également à servir de fondement à toute politique gouvernementale connexe ou complémentaire.

4.0 Buts / Principes

Tous les arbitres, concurrents et promoteurs titulaires d'une licence de la Commission, de même que les membres et les employés de la Commission, sont des ambassadeurs du sport et ont le devoir d'en promouvoir une image positive. Il est souhaitable que toutes les personnes qui interviennent dans le sport vivent une expérience positive et qu'elles évoluent dans un climat de respect mutuel. La présente politique donne des directives et des conseils quant aux normes de conduite jugées acceptables. Toutes les personnes qui participent à des sports de combat doivent veiller à comprendre le Code de conduite et à le respecter. Les infractions au Code de conduite sont passibles de sanctions pouvant aller jusqu'à la révocation de la licence ou au renvoi de la Commission ou d'un emploi connexe.

5.0 Exigences / Normes

Les officiels(es), combattants(es) et promoteurs(trices) titulaires d'une licence avec la Commission des sports de combat ainsi que les membres et employés(es) de la Commission doivent :

5.1 Se traiter les uns les autres avec respect.

- 5.1.1 Ne faire aucun faux commentaire ou commentaire désobligeant au sujet des officiels(es), promoteurs(trices), combattants(es), de la Commission ou ses employés(es).

5.2 Traiter le sport avec respect.

- 5.2.1 Mettre tout en œuvre pour se préparer et d'utiliser au mieux ses capacités pour réaliser une performance.
- 5.2.2 Pour les combattants(es), respecter la limite de poids.
- 5.2.3 Connaître la réglementation concernant votre sport et s'y conformer
- 5.2.4 Ne pas consommer ce qui est sur la liste de substances interdites.

5.3 Respecter les admirateurs(trices)

5.3.1 Traiter les admirateurs(trices) du sport avec respect

5.3.2 Présenter une image saine et honnête.

6.0 Violations du Code de conduite

En cas de violation du Code de conduite, le Président de la Commission va déterminer si l'infraction est majeure et si elle requiert une audience ou si elle est relativement mineure par nature et peut être réglée sans audience. Une infraction mineure peut être considérée majeure si elle est répétée par le même individu.

Les Articles 5.2.1 et 5.2.2 sont toujours traités mineurs pour la première infraction. Les Articles restants peuvent être mineurs ou majeurs en fonction de la gravité de chaque cas.

Si le président a pris part à l'infraction ou est en conflit d'intérêt, les membres de la Commission restant nommeront une personne neutre de l'extérieur de la Commission pour régler la plainte.

7.0 Appels

Toutes décisions du Président de la Commission, de son ou de sa substitut(e) ou d'un Comité d'audience peut faire l'objet d'un appel.

pas les renseignements vous concernant à une tierce partie, sauf dans les cas prévus par la loi. Ces renseignements sont recueillis conformément à la Partie 3 de la Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée (projet de loi 89).

Par la présente, j'autorise la Commission des sports de combat du N.-B. ou ses représentants à transmettre toute information contenue dans la présente demande ou dans tout document qui doit être déposé avec la présente à toute autorité liée à la réglementation des sports de combat. En outre, je reconnais que toute information incomplète ou inexacte fournie dans la présente demande pourrait entraîner le refus, le retard ou l'annulation d'un permis en tout temps.

Je consens aussi à respecter le [Code of Conduct](#) établi par la Commission des sports de combat du N.-B.

Signature du requérant

Date (AAAA/MM/JJ)

Veillez soumettre vos demandes à l'adresse suivante :

a/s La Commission des sports de combat du N.-B.

Case postale 8056,
Dieppe (N.-B.) E1A 9M7